



Rapport annuel 2004

Commission fédérale contre le racisme

Points forts de 2004

Rencontres

- ▶ Rencontre annuelle avec les représentants des cantons.
- ▶ Journée sur l'antisémitisme en collaboration avec la LICRA (Suisse).

Publications

- ▶ TANGRAM n° 15 sur le sport.
- ▶ TANGRAM n° 16 sur la santé.
- ▶ «Le racisme: une impasse» (aide didactique): publication sur Internet.
- ▶ «Les Noirs en Suisse – Une vie entre intégration et discrimination» (résumé publié en quatre langues).
- ▶ Recueil d'arrêts de tribunaux relatifs à l'art. 261^{bis} CP (évaluation globale publiée).

Travail de relations publiques et de sensibilisation

- ▶ Présence de la présidence et du secrétariat à différentes manifestations nationales.
- ▶ Remaniement complet du site Internet de la CFR.
- ▶ Travail de sensibilisation avec les organes cantonaux de police sur le thème des plaintes relatives aux contrôles de police effectués sur des personnes à la couleur de peau foncée.
- ▶ Travaux de planification d'une nouvelle campagne de relations publiques à l'occasion du 10^e anniversaire de la CFR en 2005.

Affaires internationales

- ▶ Participation à la conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme à Berlin, à la conférence sur le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance à Bruxelles, aux conférences de suivi de la Conférence mondiale contre le racisme de l'ONU, à la Table ronde de l'ECRI en Suisse.

1 Commentaire de la situation en 2004

En mai de l'année sous revue, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui fera date. Il s'agissait de préciser la notion de «public» dans le contexte des réunions d'extrémistes de droite. Le jugement a explicité qu'il n'y a notion de «public» que lorsqu'il n'existe pas de *relation personnelle effective* ni de *rapport de confiance* entre les personnes concernées. L'idéologie commune à elle seule ne suffit pas pour faire passer ces réunions pour des manifestations privées uniquement parce que les personnes ont été invitées à titre privé ou que des contrôles ont été réalisés à l'entrée. Cet arrêt a eu un grand retentissement. Les milieux qui ont toujours fait preuve de scepticisme à l'égard la norme pénale antiraciste ont exprimé la crainte de voir interdire aussi les «déclarations racistes à la table des habitués». La CFR a repris le débat autour de ce nouveau jugement et commenté dans un petit traité, publié sur Internet, l'interprétation que le Tribunal fédéral a donnée de cette notion.

Plus le 26 septembre, jour où les citoyens devaient se prononcer sur les deux projets de naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers des deuxième et troisième générations, approchait, plus la campagne des opposants à ces projets s'est faite agressive et tendancieuse. La polémique qui a précédé la votation a été attisée par une série d'affiches et d'annonces présentant des statistiques et des faits prétendument objectifs qui ont exacerbé les peurs latentes d'une certaine catégorie d'électeurs. La distorsion délibérée des faits – p. ex. concernant la croissance de la population musulmane en Suisse – et le lien problématique établi par l'argumentation des adversaires entre le oui et le phénomène largement évoqué par les médias des jeunes chauffards provenant des pays de l'ex-Yougoslavie a eu plus d'impact sur l'électorat que des arguments objectifs. Les deux objets ont été rejetés par le peuple et les cantons.

En 2004, l'augmentation de l'intolérance à l'égard des communautés musulmanes en Suisse a été frappante. L'animosité envers les Musulmans a atteint une nouvelle dimension: ceux-ci sont globalement stigmatisés par les milieux populistes comme étant un «danger pour la sécurité intérieure», voire des terroristes. Ces accusations ont lancé un nouveau thème politique dont la CFR veut s'occuper davantage à l'avenir.

Les Noirs vivant en Suisse – qu'ils soient de nationalité suisse ou demandeurs d'asile – font trop souvent l'objet de contrôles de police. Ils sont souvent trop vite catalogués comme des trafiquants de drogue, ce qui suscite l'indignation de la communauté noire de Suisse.

Dans l'ensemble, c'est la première fois que la CFR ressent les contraintes d'économies auxquelles est soumise toute l'administration fédérale. Dotée d'un modeste budget annuel de 186 000 francs au total, elle dépend des prestations de l'administration fédérale pour la publication de son bulletin et de ses études et des travaux de traduction effectués jusqu'à présent dans les deux autres langues officielles. Sans ces prestations, elle ne pourrait assumer son mandat de prévention et de sensibilisation. Les travaux juridiques sont en augmentation. D'une part parce que les questions liées aux droits de l'Homme sont toujours plus complexes, également en ce qui concerne les rapports que la Suisse doit faire aux organes de surveillance des conventions. D'autre part, des lacunes sont apparues dans la législation suisse relative à la protection contre la discrimination. La CFR a son mot à dire dans ces domaines de même que pour la désignation d'un organe de conseil concernant la procédure de recours individuelle au sens de l'art. 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale que la Suisse a ratifiée en 2003. Elle offre aux particuliers et aux institutions des conseils à ce sujet.

2 Affaires internes

2.1 Membres/Nominations

La CFR a enregistré trois démissions à la fin de l'année 2004:

- Yüksel Telleci, expert pour les conseils aux étrangers, Commission de l'intégration et contre le racisme du canton de Zoug;
- Lubilanji Noël Tshibangu, représentant du *Forum contre le racisme*;
- Regula Wyrsh, représentante de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Le siège de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), occupé jusqu'à la fin de 2003 par la conseillère d'Etat Ruth Gysi, n'a toujours pas pu être repourvu au cours de l'année.

Le Conseil fédéral a nommé quatre nouveaux membres au 1^{er} janvier 2005:

- Monsieur Fatih Dursun, représentant de la *Vereinigung der Islamischen Organisationen Zürich* ([Association des organisations islamiques de Zurich]; VIOZ);
- Madame Christine Schaub, représentante de la CSIAS;
- Monsoieur Jérôme Tokpa, représentant du *Forum contre le racisme* et du *Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir* (CRAN);
- Monsieur Bernard Wicht, représentant de la CDIP.

2.2 Séances plénières

En 2004, la CFR a tenu cinq séances plénières ordinaires, les 21 janvier, 24 mars, 24/25 mai, 9 septembre et 24 novembre.

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat de la CFR se sont réunis pour six séances, les 19 janvier, 4 mars, 15 mai, 23 juin, 23 août et 8 novembre. Au cours de ces séances, ils ont discuté de la participation à des manifestations publiques et du suivi de projets, planifié les affaires courantes et procédé à de brèves analyses de cas.

3 Travail thématique de la Commission

3.1 Ethique policière et contrôles de personnes à la peau foncée par la police

A la demande du CRAN (*Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir*) et après avoir pris contact avec les commandants de police cantonaux, la présidence et le secrétariat sont entrés en négociation avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Il s'agissait de savoir comment dédramatiser la situation conflictuelle provoquée par les contrôles de police sur les personnes à la peau foncée, contrôles critiqués par des organisations de Noirs. Faisant office de médiatrice, la CFR a rencontré les organes de police du canton de Bâle-Ville et des représentants des personnes d'origine africaine dans le cadre de deux tables-rondes. A l'instigation de la CFR, le commandant de la police cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures a mené une enquête auprès des commandants cantonaux de police pour savoir de quel genre étaient les instances de recours existantes.

Ce sujet a été abordé dans un groupe de travail de la Conférence des commandants cantonaux de police.

3.2 *Santé*

La Conférence mondiale de Durban contre le racisme avait déjà relevé en 2001 la corrélation qui existe entre la santé et la discrimination; elle avait formulé une série de recommandations concrètes. Dans ce contexte, la santé n'est pas seulement définie comme un état où l'individu est libre de toute maladie mais, dans un sens beaucoup plus complet, comme un état généré par les conditions de vie. A l'instar des autres domaines de l'existence, celui de la santé n'est pas épargné par le racisme, soit parce que l'accès aux institutions de santé n'est pas accordé sans discrimination, soit parce que la couleur de peau, la religion ou l'origine sont cause d'exclusion au sein même de ces institutions. Une importante constatation, dont bon nombre de déclarations internationales se sont fait l'écho, est le fait que la discrimination raciale elle-même influe directement sur le bien-être – et, partant, sur la santé – des individus: le racisme peut rendre malade.

C'est dans cet esprit que la CFR s'est penchée sur le thème de la santé, qu'elle a abordé sous la forme d'une réflexion menée en collaboration avec des représentants de diverses institutions de santé. «Santé» est aussi le titre du TANGRAM n° 16, qui donne la parole à des spécialistes de ce domaine. Tant les articles de TANGRAM que les exposés faits par le représentant de l'OFSP et la responsable de la polyclinique gynécologique de l'Hôpital universitaire de Zurich lors de la séance plénière du 9 septembre ont clairement montré qu'une certaine sensibilisation au racisme et aux attitudes discriminatoires a eu lieu dans les institutions de santé et qu'une série de mesures y ont déjà été mises en œuvre.

3.3 *Naturalisations*

La polémique xénophobe qui a précédé la votation du 26 septembre sur les deux projets de naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers des 2^e et 3^e générations soulève la question de savoir ce que l'on peut faire pour éviter à l'avenir une telle campagne. La CFR a pris position dans deux communiqués de presse contre les affiches et annonces mensongères qui dénigrent la population étrangère. D'autres organisations, commissions et associations ont, elles aussi, véhémentement critiqué dans la presse la campagne, son libellé et la façon dont elle était menée, ce qui n'a pas empêché les électeurs de dire non à ces deux projets. On a l'impression que les arguments objectifs ont trouvé peu d'oreilles attentives. Par quels moyens une commission comme la CFR peut et doit-elle dorénavant se faire mieux entendre? Que peut-elle faire pour qu'au cours de prochaines votations portant sur des questions du même genre les campagnes racistes et xénophobes n'aient pas le dessus?

3.4 *Gens du voyage*

La Convention internationale n° 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les peuples indigènes et tribaux (Convention 169 OIT de 1989, en vigueur depuis le 5.9.1991) n'a toujours pas été ratifiée par les Chambres fédérales au cours de l'année sous revue. Dans la réponse qu'il a donnée en septembre 2004 à l'interpellation «Politique des minorités en Suisse, notamment pour les gens du voyage», déposée au Conseil national au cours de la session d'été, le Conseil fédéral a annoncé qu'il publierait un rapport à ce sujet au printemps 2005.

L'association *Gypsy International Recognition and Compensation Action (GIRCA)* avait porté plainte contre IBM au nom de cinq victimes de l'Holocauste. La firme ou plus précisément sa filiale Deutsche Hollerith Maschinen GmbH est accusée d'avoir livré

aux nazis des machines à cartes perforées qui auraient facilité l'organisation du génocide. La plainte contre IBM sera portée devant un tribunal à Genève, le Tribunal fédéral ayant déclaré, fin 2004, la justice genevoise compétente.

3.5 Antisémitisme

A l'instigation du Conseil de l'Europe, le 27 janvier a été décrété Journée du souvenir de l'Holocauste. Cette commémoration a été lancée pour la première fois en 2004 sous la forme d'une manifestation qui a eu lieu au Gymnase de Liestal (BL) et sur une page du site Internet de la CDIP (www.educa.ch). La Suisse a ainsi fait une démarche importante pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et affronter l'histoire récente.

Le groupe de travail suisse de la «Task Force on International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research» (ITF) a été créé cette année sur l'initiative du Centre d'analyse et de prospective (CAP) du DFAE. La task force avait vu le jour lors du Forum international sur la Shoah qui s'était tenu à Stockholm en janvier 2000. Dix-huit Etats avaient alors signé la Déclaration de Stockholm, s'engageant notamment à promouvoir la recherche sur la Shoah. La Suisse s'est ralliée à cette déclaration et a promis de verser une contribution annuelle. La CFR a été invitée à se joindre au groupe de travail de l'ITF.

Une étude élaborée par des spécialistes des mass médias «Typisierung jüdischer Akteure in den Medien» (existe uniquement en allemand) a été publiée en mars de cette année. Elle cherche à répondre à la question de savoir comment les revendications et les personnes juives sont représentées dans la presse suisse. Elle établit aussi une comparaison intéressante entre les acteurs juifs et les acteurs musulmans. Le président de la CFR, le professeur Georg Kreis, a participé en qualité de consultant à la conférence de presse organisée pour la présenter.

La *Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)* a fêté son centenaire en mai 2004, raison suffisante pour marquer, à l'occasion d'une manifestation solennelle qui a eu lieu à Baden, ville où cette association fut créée, l'importance de la communauté israélite pour la Suisse et en Suisse. Dans un numéro spécial, le journal «tachles» a illustré la longue collaboration entre la fédération et la CFR. Georg Kreis a rédigé pour la plaquette publiée à l'occasion de cet anniversaire une contribution intitulée «Judenfeindschaft in der Schweiz»¹.

Le décès de Sigi Feigel, depuis de nombreuses années président d'honneur de la *Israelitischen Cultusgemeinde Zürich (ICZ)*, a été un coup dur pour la communauté juive et tous ceux qui s'investissent en faveur d'une cohabitation pacifique des différentes cultures et religions en Suisse.

La deuxième conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme a eu lieu à Berlin fin avril. Elle poursuivait ce qui avait été entrepris en 2003 à Vienne. Un des résultats les plus marquants en a été la signature de la «Déclaration de Berlin», qui prévoit notamment le relevé systématique, par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), des agressions antisémites qui se produisent sur le territoire des Etats membres de l'OSCE et l'établissement d'un catalogue des mesures qui ont fait leurs preuves pour les combattre. La plupart des recommandations formulées par l'OSCE en matière de lutte contre l'antisémitisme sont pratiquement identiques à celles que la CFR avait indiquées en 1998 déjà dans son Rapport sur l'antisémitisme.

3.6 Islam et anti-islamisme

Dans le contexte de la votation du 26 septembre 2004 sur la naturalisation facilitée, une affiche du «Comité contre les naturalisations en masse» («Überparteiliches Kommi-

¹ In: Jüdische Lebenswelten Schweiz. 100 Jahre Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund (SIG). Zurich, 2004, p. 423-445.

tee gegen Masseneinbürgerungen») du canton de Zurich a diffamé les Musulmans, prétendant que leur taux de natalité était plus élevé, ce qui constituerait une menace pour la Suisse. La CFR a condamné dans un communiqué de presse cette incitation à la haine contre tout un groupe de la population dont le seul dénominateur commun est d'appartenir à la même communauté religieuse.

Bien qu'en Suisse, la question du «foulard» soit appréhendée de façon beaucoup plus pragmatique qu'en Allemagne ou en France, par exemple, où le jugement d'un tribunal ou une nouvelle loi sur l'école ont fait couler beaucoup d'encre, certaines interventions de politiques ont fait en sorte que ce thème ne disparaisse jamais tout à fait de la une des médias. Le problème de ce débat est le dangereux amalgame fait entre l'Islam et le terrorisme, qui assimile un groupe minoritaire dans son ensemble à des terroristes du fait de leur appartenance à une religion. Certaines revendications légitimes des communautés musulmanes, telle la création de cimetières musulmans ou l'acquisition de terrains pour ériger des mosquées sont, de ce fait, mal interprétées par l'opinion publique. La CFR tient donc beaucoup à ce que les thèmes qui concernent les communautés musulmanes soient traités objectivement dans le débat public et qu'il n'y ait plus d'amalgame illicite avec les actes terroristes.

3.7 Article 261^{bis} CP

Cette année a marqué le dixième anniversaire de l'art. 261^{bis} CP. C'est en effet le 25 septembre 1994 que les électrices et les électeurs suisses ont dit oui, par 54,7 % des voix, à l'introduction de la norme pénale antiraciste, ce qui a permis à la Suisse d'adhérer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'art. 261^{bis} CP s'est révélé être l'instrument approprié pour enregistrer les actes commis publiquement pour des motifs racistes. Entre 1995 et 2002, 277 jugements au total ont été rendus, toutes instances confondues. 93 condamnations ont été prononcées. La presse s'est généralement fait l'écho des faits que la CFR a réunis et retravaillés.

Après les incidents provoqués par des extrémistes de droite en l'an 2000 – l'agression au fusil d'assaut à Berne le 10 juillet, le chahut lors du discours du conseiller fédéral Kaspar Villiger le 1^{er} août, etc. – le Conseil fédéral a reconnu que l'art. 261^{bis} CP présente quelques lacunes et il a institué la même année un groupe de travail chargé de la coordination et de la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'extrémisme de droite. Ce groupe de travail a proposé d'étendre la norme pénale antiraciste en lui ajoutant un art. 261^{ter} qui interdise de vanter, exposer, offrir ou rendre accessible, de quelque manière que ce soit, des signes de reconnaissance de nature discriminatoire, et un art. 261^{quater} qui rende punissable la création d'organisations d'extrême droite et l'émulation ou l'adhésion à toute organisation de ce genre. Une procédure de consultation a été menée et les résultats ont été présentés au collège gouvernemental au cours de l'année sous revue. La CFR approuve ces deux adjonctions à la norme pénale.

4 Publications / Recherche

4.1 TANGRAM n° 15 «Sport»

L'édition de TANGRAM consacrée au sport a paru à point nommé pour la Coupe d'Europe 04 de football au Portugal. Le domaine du sport n'est pas épargné par le racisme, comme l'illustrent des spécialistes du sport et des sportifs actifs dans les articles de ce TANGRAM. Mais il offre aussi la possibilité de rencontres entre gens d'origine, de couleur et de religion différentes. Il peut, sur un mode ludique ou dans le cadre de compétitions, contribuer à éliminer peurs et préjugés. Ce n'est toutefois possi-

ble que si les mesures adéquates sont prises aux différents niveaux, comme le montre l'exemple du football.

4.2 *TANGRAM n° 16 «Santé»*

Le dossier de cette édition de TANGRAM donne la parole à des spécialistes du domaine médical et sanitaire qui projettent des éclairages divers sur cette thématique. On a ainsi pu constater que, dans le cadre institutionnel de la santé, beaucoup avait déjà été fait pour lutter contre les discriminations et que les acteurs de ce domaine sont étonnamment sensibilisés à cette problématique. Toutefois, la plupart des mesures qui ont été prises concernent des problèmes qu'il faut considérer dans le contexte global de la migration (services de traduction interculturels, autorisation de pratiquer accordée à du personnel médical étranger, etc.) et sont moins ciblées sur la lutte contre la discrimination raciale.

4.3 *«Les Noirs en Suisse – Une vie entre intégration et discrimination» (étude)*

Les résultats de l'étude sur la situation des personnes à la peau foncée en Suisse ont été présentés pour la première fois à l'occasion du séminaire «Être noir-e-s en Suisse» organisé par le CRAN le 30 octobre à la *Paulus-Akademie* de Zurich. Le résumé de l'étude en français et en allemand y a été présenté. Une conférence de presse sera organisée en janvier 2005 pour y présenter l'intégralité de l'étude qui décrit comment les personnes à la peau foncée se sentent en Suisse et les problèmes auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Les citations des personnes concernées sont particulièrement frappantes. Reproduisant fidèlement le ton original des interviews, elles parlent des peines et des difficultés rencontrées par les personnes à la peau foncée dans une société majoritairement claire. Même si ces personnes possèdent depuis longtemps le passeport suisse ou si elles sont nées et ont grandi ici, nombreuses sont celles qui ressentent ce que l'une d'elles formule en ces termes: «[...] si tu as une autre couleur de peau, en Suisse, tu n'es pas reconnue comme une Suisseuse».

4.4 *Jugements sur la norme pénale antiraciste, l'art. 261^{bis} CP (publication des résumés sur Internet)*

La publication par la CFR du recueil (résumés anonymisés) des arrêts des tribunaux relatifs à l'art. 261^{bis} CP a été retardée pour des considérations d'ordre politique et organisationnel. Bien que l'expertise réalisée par le professeur Bernhard Waldmann, professeur à la faculté des sciences juridiques de l'Université de Fribourg, ait affirmé que les résumés entièrement anonymisés des jugements répondaient aux prescriptions en matière de protection des données et ne constituaient plus des données sensibles, l'Office fédéral de la police (OFP) a insisté pour que les tribunaux cantonaux et les autorités d'instruction pénale donnent tous leur consentement à la publication desdits arrêts. Après des démarches minutieuses, ce fut chose faite vers la fin de l'année.

Le seul obstacle à la publication des arrêts avec accès à des moteurs de recherche sur le site Internet de la CFR est maintenant le fait que la banque de données spécialement élaborée à cet effet avec le nouveau modèle de page web du DFI n'est plus compatible. Dès que ce détail aura été réglé, les personnes intéressées pourront enfin accéder à ce recueil d'arrêts sous une forme aisément compréhensible. La CFR est et reste persuadée de l'utilité de cette démarche, qui constitue une contribution à l'observation du racisme au plan national.

4.5 «Le racisme: une impasse» (aide didactique)

Cette aide didactique conçue sous forme d'affiches provenant d'un concours lancé par la CFR a pu être mise sur Internet au cours de l'année sous revue. Cette publication n'existe que sous forme électronique et uniquement en allemand, mais elle peut être téléchargée en format pdf sur le site Internet de la CFR. Nous avons été heureux de constater que c'est ce qui a été fait 120 fois en juillet et presque 500 fois au début de l'année scolaire.

Cette aide didactique met à la disposition des élèves et des enseignants différentes fiches qui les invite à se confronter activement au racisme et à réfléchir d'une manière autocritique à leur propre comportement, tout en les soutenant dans leur démarche.

4.6 Mise en oeuvre des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban (WCAR)

En 2004, la CFR a achevé son évaluation interne de la mise en oeuvre des exigences formulées à cette conférence en 2001. Le Plan d'action est très dense et passe en revue de toutes les mesures contre le racisme.

La CFR s'en est servie pour élaborer des recommandations adaptées à la réalité suisse. Ces recommandations s'adressent, selon leur orientation, à tous les domaines de la politique et de la société: à la Confédération, aux cantons et aux communes, aux organes de police, aux universités, aux programmes de recherche, aux partis politiques, aux institutions de santé, mais aussi aux Eglises et aux associations de médias et de journalistes. Elles devraient être publiées en 2005.

5 Procédures de consultation / Prises de position

En 2004, la CFR n'a pas été consultée dans le cadre de *procédures de consultation*.

Elle s'est exprimée dans les *communiqués de presse* suivants:

- «La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) recommande d'étendre les compétences de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)» (27 janvier 2004);
- «La Commission fédérale contre le racisme (CFR) [est] favorable à la naturalisation facilitée» (24 août 2004);
- «Propagande raciste contre les projets de naturalisation facilitée dans le cadre de la campagne pour la votation du 26 septembre 2004» (7 septembre 2004);
- «La Commission fédérale contre le racisme (CFR) appelle à ouvrir un débat factuel et digne avec les personnes de confession musulmane et au sujet de l'islam» (26 novembre 2004).

Les membres de la CFR, de la présidence et du secrétariat se sont en outre exprimés sur différents thèmes dans des interviews et articles publiés dans les médias imprimés ainsi que dans des émissions de radio et de télévision.

Tous les avis exprimés dans le cadre de procédures de consultation, prises de position et communiqués de presse de la CFR peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site web de la CFR (www.ekr-cfr.ch).

6 Contacts / Relations publiques / Sensibilisation

6.1 Collaboration au niveau interdépartemental / Contacts avec d'autres commissions

La responsable du secrétariat, avec le soutien du stagiaire juriste, représente la CFR au sein du groupe de travail KIM, du DFAE, qui s'occupe des questions relevant des droits de l'Homme. Elle a notamment pris position au sujet du projet de la Direction du droit international public visant la remise d'un rapport commun (joint report) sur toutes les questions liées aux droits de l'Homme, a participé à la procédure de consultation sur le rapport de politique extérieure du DFAE relatif aux droits de l'Homme et au débat sur la création d'une instance nationale des droits de l'Homme au sujet de laquelle toutes les commissions dont le travail concerne les droits de l'Homme se sont exprimées au cours de l'année 2004. Les contacts avec le service du Conseil de l'Europe se sont intensifiés. Il est toutefois regrettable qu'au cours de l'année écoulée aucune séance du GT ECRI, placée sous la direction de ce service, n'ait eu lieu. Le secrétariat de la CFR a préparé des informations pour la rédaction du quatrième/cinquième rapport de la Suisse au CERD et a participé à une procédure de consultation sur le deuxième rapport de la Suisse au Comité consultatif de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales du Conseil d'Europe.

La CFR a eu des contacts avec des parlementaires notamment lorsqu'elle a participé en octobre, avec des représentants de l'OFP, à un échange de vues organisé par le groupe «Parlementaires contre le racisme» sur les résultats de la procédure de consultation relative au projet d'extension de la norme pénale antiraciste (art. 261^{ter} et 261^{quater} CP). Le président de la CFR a par ailleurs été invité en novembre à une séance de la Commission de la sécurité du Conseil national sur l'Islam et les Musulmans en Suisse.

6.2 Contacts avec des organisations non gouvernementales et des instituts de formation

La responsable du secrétariat a organisé à deux reprises avec le comité directeur du *Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir (CRAN)* une ronde de discussions qui portaient sur le travail de la CFR et le traitement de cas, activité que le CRAN pratique également. Le dialogue sera maintenu.

Après de longs préparatifs, la CFR a mené, conjointement avec la *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA Suisse)* essentiellement active en Suisse romande, une table ronde sur l'antisémitisme en Suisse. Les quatre points préparés ensemble – «Le souvenir de la Shoah dans le travail d'éducation»; «L'antisémitisme dans le débat public en Suisse»; «L'antisémitisme en lien avec le conflit israélo-palestinien»; «Y-a-t-il un nouvel antisémitisme importé par les immigrants?» – se sont révélés être la plate-forme appropriée pour élargir le débat relatif à la lutte contre l'antisémitisme. Cette table ronde peut être considérée comme une mesure qui a établi la confiance envers la LICRA.

Au cours de l'année, les membres de la présidence et du secrétariat ont pris part à divers séminaires d'organisations non gouvernementales et ont donné une série de cours dans divers instituts de formation:

- Cours de formation continue portant sur la question «Qu'est-ce que l'antisémitisme», Institut sociologique (fög), Université de Zurich, le 15 février (prof. Georg Kreis);
- Exposé sur le thème «Critique à l'encontre d'Israël et antisémitisme» au *Collège de la Commune juive Berne (CJA-BE)* le 18 février et lors d'une manifestation de la *Christlich-jüdische Arbeitsgemeinschaft* à St.-Gall le 1er juin (prof. Georg Kreis);

- Conférence de *Swisspeace* sur «L'initiative de Genève», Berne, le 10 mars, (prof. Georg Kreis);
- Séminaire de *l'Association Suisse-Israël*, de la Communauté juive de Berne et du Groupe de travail Chrétiens-Juifs de Berne, Berne, le 25 mars (prof. Georg Kreis);
- Présentation de l'étude Fög «Typisierung jüdischer Akteure in den Medien», Zurich, le 25 mars (prof. Georg Kreis);
- Atelier sur la lutte contre le racisme avec du théâtre, organisé par le Service pour la lutte contre le racisme, Bâle, le 19 avril (Cécile Bühlmann);
- Conférence «Die Schweiz zwischen Plurikulturalität und Multikulturalität», Haute école spécialisée de Lucerne, le 20 avril (prof. Georg Kreis);
- Table ronde sur la question du «foulard» au *Kulturzentrum Union Kleinbasel*, le 20 avril (prof. Georg Kreis);
- Exposé sur «Le Racisme et les droits de l'Homme», *Centre de conseil contre le racisme de Bâle-Campagne*, Pratteln/Liestal, le 6 mai (prof. Georg Kreis);
- Présentation de la thèse de Brigitta Gerber «Die antirassistische Bewegung in der Schweiz», Bâle, le 6 mai (prof. Georg Kreis);
- Table ronde sur la question: «Wie ist heute der Sklavenhandel der Firma Burckhardt-Merian im 18. Jh. zu beurteilen?», *Kulturzentrum Union Kleinbasel*, le 18 mai (prof. Georg Kreis);
- Cours de formation continue sur la «communication interculturelle» à l'Ecole des études sociales et politiques de Lausanne en mai, à l'Université du Tessin en août et à l'Université de Lucerne en novembre, (Doris Angst);
- Formation à la Hochschule für Soziale Arbeit Zürich (HSSAZ), le 17 mai (Gioia Weber);
- Journée de travail de l'ACOR sur le 10e anniversaire de la norme pénale antiracisme, Lausanne, le 29 septembre (Boël Sambuc);
- Conférence à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques sur le «Droit de la famille et dangers du relativisme culturel», Lausanne, 24 octobre (Boël Sambuc);
- Contribution dans le cadre du séminaire «Etre noir-e-s en Suisse» à la *Paulus-Akademie*, Zurich, 30 octobre (Doris Angst);
- Conférence sur «La neutralité suisse et l'humanité durant la Deuxième Guerre mondiale», Collegium Generale de l'Université de Berne, 4 novembre (prof. Georg Kreis);
- Conférence sur l'antisémitisme au *Collège* de la Commune juive Berne, 15 novembre, (Cécile Bühlmann);
- Journée de travail de la *Fondation Max Keller* sur les «Perspectives de la Suisse. Projets et visions. Une recherche commune de repères», Zurich, 26 novembre (prof. Georg Kreis).

6.3 *Contacts avec les cantons*

Tous les ans, la CFR organise avec les interlocuteurs cantonaux une réunion de travail sur les questions de racisme. Cette année, les représentants des cantons ont discuté de l'inscription de la lutte contre le racisme dans le cahier des charges des délégués cantonaux et communaux à l'intégration et du recueil de jugements relatifs à l'art. 261^{bis} CP. Les délégués à l'intégration ont aussi pris part pour la première fois à cette réunion.

Autres manifestations avec des représentants des autorités cantonales:

- Poursuite des entretiens autour d'une table ronde avec des représentants de la police bâloise et des organisations de Noirs, le 9 juillet à Bâle (prof. Georg Kreis et Doris Angst);
- Conférence du canton de Genève sur l'intégration, le 26 juin (Boël Sambuc);
- Discussion publique avec des membres du corps enseignant genevois à l'occasion de l'inauguration de l'exposition de l'UNESCO sur l'esclavage, Genève, le 6 octobre (Boël Sambuc).

6.4 Contacts internationaux et présence de la CFR en tant «qu'institution nationale spécialisée»

Il est essentiel pour la CFR de pouvoir se faire connaître en tant qu'institution nationale spécialisée et de cultiver les contacts avec d'autres institutions nationales de lutte contre le racisme et pour les droits de l'Homme. Cela permet le transfert de savoir-faire et permet de comparer la situation en Suisse avec celle qui prévaut dans d'autres Etats européens. Au cours de l'année sous revue, la CFR a eu des contacts réguliers avec des représentants de l'ECRI, avec le Conseil de l'Europe, avec des organes de l'ONU tels que le HCR ainsi qu'avec le Comité international de coordination. Les membres du secrétariat et de la présidence ont en outre participé aux conférences internationales suivantes:

- 7e Conférence internationale des Institutions des droits de l'Homme, Genève, du 13 au 16 avril (Boël Sambuc);
- Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme, Berlin, les 28 et 29 avril (Gioia Weber);
- Table ronde de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations du 3^e rapport pays par pays de l'ECRI sur la Suisse, le 15 juin (Boël Sambuc et Doris Angst);
- Formation de membres des mass médias sur les questions de racisme à la Principauté du Liechtenstein, Vaduz, le 10 septembre (Doris Angst);
- Conférence de l'OSCE sur la «Tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination», Bruxelles, les 13 et 14 septembre (Cécile Bühlmann et Doris Angst);
- Conférence régionale européenne des Institutions nationales des droits de l'Homme, Berlin, du 25 au 27 octobre (Boël Sambuc);
- Groupe de travail de l'ONU sur les discriminations de personnes d'origine africaine, Genève, le 27 octobre (Boël Sambuc).

6.5 Site Internet de la CFR

Le site Internet de la CFR a été entièrement remanié. La structure thématique et le graphisme de base ont été adaptés à la stratégie informatique de la Confédération, la présentation à celle du site du Secrétariat général. Les couleurs et les illustrations ont toutefois respecté le concept d'identité visuelle de la CFR. Le contenu de toutes les pages a été entièrement retravaillé. Les points essentiels du nouveau concept informatique de la Confédération sont la gestion décentralisée des sites web, l'accès simplifié et plus direct à ces sites pour les utilisateurs externes et, dans la mesure du possible, la possibilité de consulter ces sites en plusieurs langues. Outre les versions allemande, française et italienne, la CFR prévoit la mise en service d'un portail anglais.

La présence sur Internet est devenue un élément essentiel du travail de relations publiques de la CFR, notamment depuis la mise en service du nouveau site (www.ekr-cfr.ch). Ce dernier est beaucoup fréquenté, il a été consulté par plus de 100 000 internautes du monde entier – p. ex. de tous les pays de l'UE, d'Australie, du Brésil ou par des organisations internationales. Selon la statistique Internet, les articles les plus demandés étaient les communiqués de presse et les publications de la CFR, ce qui s'est traduit par le nombre étonnamment élevé de commandes. C'est ainsi qu'en octobre 2004, par exemple, la CFR a envoyé presque 1500 exemplaires de TANGRAM, environ 70 publications et plus de 200 fois le matériel de la campagne.

6.6 Campagne «Les belles apparences 2» et célébration du 10^e anniversaire de la CFR

La demande de cartes postales et d'affichettes de la première campagne de la CFR, «Les belles apparences» de 1997, est et reste très importante. Cette remarquable constance et le fait que la CFR célébrera en 2005 son dixième anniversaire ont conduit à la décision de lancer à cette occasion une nouvelle campagne de sensibilisation intitulée «Les belles apparences 2». La nouvelle mouture de la campagne sera gérée par les mêmes spécialistes qui avaient conçu et réalisé celle de 1997 avec le succès que l'on sait. Les travaux préparatoires à la nouvelle campagne ont déjà démarré au cours de l'année sous revue.

7 Conseils à des tiers

Au cours de l'année sous revue, le secrétariat de la CFR a entrepris des premières démarches pour mettre en 2005 sur son site web des textes concernant les conseils d'ordre général et la «foire aux questions» (FAQ) dans les trois langues officielles. Ils s'adressent aux personnes qui s'estiment victimes ou témoins de discrimination ou qui aimeraient se faire conseiller dans leur activité pour tout ce qui touche au racisme. Un transfert de savoir-faire entre services d'accueil et de conseil devrait aussi pouvoir être directement garanti par ce canal.

Les questions et les cas de conflit portés à la connaissance de la responsable du secrétariat concernaient majoritairement les «annonces contre les Musulmans» publiées avant la votation relative aux projets de naturalisation facilitée. Un grand nombre de personnes de confession musulmane se sont senties blessées et atteintes dans leur dignité. Le ministère public de Zurich examine les faits sur la base de neuf dénonciations déposées dans différentes villes. Une autre catégorie de réclamations concerne les primes élevées que divers assureurs et Swisscom vont demander en fonction de l'origine et de la nationalité de leurs clients. Durant l'automne 2004, un débat public s'était engagé sur la pratique de la «Mobilière suisse», qui excluait totalement certaines nationalités. La CFR a pris directement contact avec l'assureur; celui-ci veut entièrement revoir sa pratique en matière de primes pour éviter dorénavant des discriminations dans toute la mesure du possible.

Un cas qui a particulièrement préoccupé la CFR concerne les personnes handicapées à la peau foncée. Lorsqu'ils garent leurs voitures dans des parkings souterrains, celles-ci sont couvertes de crachats par un inconnu. On peut parler ici de discrimination multiple. Les personnes concernées ont porté plainte. Le cas est en suspens.

8 Perspectives

Points forts prévus pour 2005

Relations publiques

- ▶ Fête célébrant le dixième anniversaire de la CFR, le 15 septembre 2005;
- ▶ Campagne de relations publiques de la CFR pour son dixième anniversaire en continuation de la campagne «Les belles apparences»;
- ▶ Nouveau site Internet de la CFR complété (y compris portail anglais);
- ▶ Recueil des arrêts relatifs à l'art. 261^{bis} CP en format Internet (banque de données; suivant les résultats des éclaircissements juridiques);
- ▶ Mise à jour périodique de la revue de presse sur la page Internet de la CFR.

Publications

- ▶ «Les Noirs en Suisse – Une vie entre intégration et discrimination » (version intégrale disponible en français et allemand; résumés disponibles en français, allemand, italien et anglais);
- ▶ Numéro spécial de TANGRAM (n° 17) pour le 10e anniversaire de la CFR;
- ▶ Compilation des jugements relatifs à l'art. 261^{bis} CP sous forme de rapport (suivant les résultats des éclaircissements juridiques);
- ▶ Analyse de la situation en matière de lutte contre le racisme en Suisse eu égard aux exigences formulées lors de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme (sur mandat de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss).

Sensibilisation

- ▶ Contacts avec les autorités policières et les organisations de personnes concernées autour du thème des contrôles de police;
- ▶ Fonction de consultant de la CFR intensifiée aussi sur Internet;
- ▶ Analyse des cas.